



DECISION COMMUNAUTAIRE N°133/2022

OBJET : Déclaration d'infructuosité des lots 2 et 3 du marché 2022/22 relatif à la fourniture de carburants

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 04/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'avis d'appel public relatif à l'étude préalable aux stations de locations de vélos à assistance électrique sur voie publique, paru dans le BOAMP le 03 octobre 2022, ainsi que sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur (www.achatpublic.com) le 06 octobre 2022.

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 24 octobre à 11 h,

Considérant qu'à cette date, la CARF n'a reçu aucune offre pour les lots 2 et 3 du marché 2022/22

DECIDONS

Article 1^{er} : De déclarer infructueux les lots 2 et 3 du Marché 2022/22 – Fourniture de carburants, respectivement relatifs à « la fourniture de carburants de type gasoil et gasoil de qualité supérieure en vrac sur la commune de Sospel (06380) » et « la fourniture de carburants sans prestation annexe ni accès internet de suivi sur la commune de Tende (06163) », pour le motif d'intérêt général suivant : la CARF n'a reçu aucune offre pour ce lot.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

10 NOV. 2022

Le Président,



Yves JUHEL

10 NOV. 2022

Date d'affichage :

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 avenue Vill...

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006240600561-20221110-19872022-AR
Date de télétransmission : 15/11/2022
Date de réception préfecture : 15/11/2022